

**Aux Administrateurs de la Société Nationale des Hydrocarbures S.A.**

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport aux états financiers annuels de la société SNH volet Mandat, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le TAFIRE et l'état annexé. Ils sont arrêtés par la Direction Générale de la SNH. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux normes de la profession applicables au Cameroun. Il a comporté les contrôles, les sondages et les autres procédures de vérification que nous avons estimés nécessaires en vue de l'expression d'une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels.

Les états financiers que nous avons examinés présentent les chiffres significatifs suivants :

En millions de F CFA	2017	2016
Total bilan	976 225	1 093 186
Chiffre d'affaires	544 877	501 120
Bénéfice net (avant transferts à l'Etat)	275 328	150 920
Trésorerie nette	367 027	407 131

**1. Confirmation d'indépendance**

Nous vous confirmons que nous sommes indépendants de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH – Volet Mandat) conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces dispositions.

**2. Approche méthodologique**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Nationale des Hydrocarbures portant sur les opérations du mandat de l'Etat ci-joints. Notre audit a été effectué selon les normes d'audit généralement admises ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

En application de ces diligences, nous avons :

- Procédé à une appréciation des procédures et du contrôle interne de la SNH dans le but, d'une part, d'identifier les risques potentiels d'erreurs dans les comptes et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des sondages à effectuer sur les comptes ;
- Procédé à une demande de confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers qui sont en relation avec la société, à savoir essentiellement les banques, les clients, les fournisseurs, les avocats, les assureurs et les sociétés partenaires ;
- Exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'erreurs dans chaque compte ou groupe de comptes.

**3. Résultat de nos travaux****3.1. Examen des procédures de contrôle interne**

Nous avons examiné les procédures comptables et le système de contrôle interne, afin d'évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers annuels. Cet examen n'a donc pas permis de mettre nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

A l'issue de nos travaux de revue des procédures de contrôle interne, nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives.

**3.2. Contrôle des comptes**

Notre examen des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'a pas relevé d'anomalies significatives.

**3.3 Opinion sur les états financiers**

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

À notre avis, les états financiers annuels sont dans tous les aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les États parties, ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement appliqués par les entreprises du secteur exploration/production des hydrocarbures liquides et gazeux.

**Le Commissaire aux Comptes**

**CAMEROUN AUDIT CONSEIL**

**Jérôme MINLEND**

Douala, le 11 juillet 2018